

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	Séance du : Lundi 29 Novembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 34	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé),

Environnement – Convention de déploiement de services d'incitation à la réalisation d'économies d'énergie : Approbation

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que la loi POPE a créé les Certificats d'Economies d'Energie qui peuvent être obtenus auprès de l'administration si des investissements d'économies d'énergie ont été réalisés. La collectivité, acteur éligible du dispositif des CEE, peut bénéficier de l'obtention directe de CEE puis les vendre sur un marché dédié, sur des travaux d'efficacité énergétiques sur son patrimoine. Elle peut aussi obtenir des CEE qu'elle pourra ensuite vendre si elle octroie des primes incitatives à des personnes physiques ou morales afin de les inciter à la réalisation d'actions d'économies d'énergie éligibles aux CEE.

Dans le cadre des travaux de la commission Développement Durable et plus particulièrement du groupe de travail Transition énergétique du 1 juillet 2021, il a été abordé le dispositif des CEE méconnu par beaucoup d'acteurs (ménages, entreprises et collectivités) au travers de la présentation d'un acteur Local (Montpellier) spécialisé : la Compagnie des économies d'énergie.

Le groupe de travail, puis la commission Développement Durable et enfin le bureau communautaire ont validé l'intérêt de conventionner avec un opérateur afin de valoriser au mieux le potentiel des recettes

liées aux dispositifs des CEE tant pour le patrimoine communautaire que pour les ménages et entreprises du territoire

Par conséquent, Monsieur RODRIGUEZ propose de valider la convention suivante :

- **CONVENTION DE DEPLOIEMENT DE SERVICES D'INCITATION A LA REALISATION D'ECONOMIES D'ENERGIE**

La Convention avec la C2E a pour objet de :

- Permettre à la collectivité de distribuer des primes en faveur de l'efficacité énergétiques pour les entreprises et particuliers de son territoire,
- Financer ces primes et le fonctionnement de leurs gestions au sein de la collectivité par le biais des CEE
- Déléguer tout le processus opérationnel à la C2E de manière à ce que la Collectivité n'ait qu'une action de contrôle à opérer
- Valider que la C2E mette en place une solution informatique, de maintenance et de support Cltnergie® qui l'intégralité de sa démarche novatrice par des CEE.
- Mettre en place la solution informatique et la démarche de financement sur la durée de la cinquième période du dispositif des CEE soit au 31 décembre 2025.

PRESENTATION DE LA SOLUTION INFORMATIQUE ET DES SERVICES ASSOCIES

La Solution informatique est une plateforme digitale hébergée sur Internet pour permettre à des particuliers et des entreprises localisées sur le territoire administré par le Client de réaliser les actions suivantes en ligne :

- S'informer sur les actions du Client en faveur des économies d'énergies
- Consulter les actions incitatives en cours et à venir prévues par la Collectivité,
- Simuler les primes incitatives possibles par catégorie de travaux,
- Opérer une demande de primes incitatives par rapport à une catégorie de travaux,
- Adresser des questions sur les primes incitatives,
- Obtenir un calendrier prévisionnel de versement des primes incitatives
- sera mise en place pour et au nom de la Collectivité au service des administré qui souhaitent recevoir des primes.
- Confirmer que l'objectif de cette démarche est de permettre au Client d'octroyer des primes incitatives à des bénéficiaires en finançant Chaque étape est gérée par la C2E et peut être suivie par la Collectivité.

REMUNERATION DE LA C2E

La rémunération de la C2E est faite sur la base de 14% des CEE obtenus au travers du portail qu'elle administre.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la convention mandatant la Compagnie des Economies d'Energies (CEE) pour l'optimisation des économies et des financements liés à l'efficacité énergétique et le déploiement de services d'incitations à la réalisation d'économies d'énergie.
- **D'ACTER** que la rémunération de la Compagnie des Economies d'Energies se réalisera selon les modalités définies ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

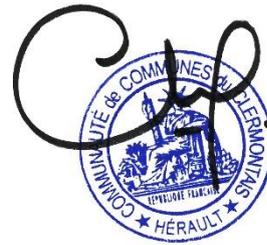
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention mandatant la Compagnie des Economies d'Energies (CEE) pour l'optimisation des économies et des financements liés à l'efficacité énergétique et le déploiement de services d'incitations à la réalisation d'économies d'énergie.
- **ACTE** que la rémunération de la Compagnie des Economies d'Energies se réalisera selon les modalités définies ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.